

Image not found or type unknown



Procédure pour vice caché suite à l'achat d'un quad

Par **pototo**, le **21/01/2014** à **13:49**

bonjour,

j'ai acheté un quad auprès d'un particulier, j'ai déjà eu un dédommagement car l'arbre arrière était tordu et il a participé au frais pour en racheté un mais maintenant c'est le moteur qui est fichu donc je lui ai envoyé une lettre avec AR et j'attends sa réponse, que va-t-il se passer???

ma protection juridique me dit qu'il faut attendre 10j sa réponse mais après, le quad est immobilisé chez le garagiste